

Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sept dessinateurs, une secrétaire et un contrôleur. Quant au personnel commercial et administratif, il compte environ vingt personnes. A la tête de l'entreprise, M. Hervé Boillat, directeur, et M. Marc Comment, sous-directeur et chef du service technique, assistés de trois fondés de pouvoir. Il faut mentionner encore que l'entreprise forme seize apprentis mécaniciens dans un atelier spécial et sous la responsabilité d'un contremaître et d'un moniteur, un apprenti dessinateur et deux apprentis de commerce.

L'entreprise a constitué, sous la forme juridique d'une fondation, une caisse de retraite obligatoire (dès 20 ans et après une année d'activité dans l'entreprise) ; à cette caisse cotisent le personnel et l'entreprise. Un fonds de prévoyance est alimenté par l'entreprise.

Ajoutons que le personnel ouvrier est rémunéré à l'heure et participe à la production par un système de primes. Enfin, Thécla S.A. dispose à Saint-Ursanne de cinquante logements à loyer modéré et l'installation d'un restaurant pour le personnel est actuellement à l'étude.

Thécla S.A. n'est pas seulement un modèle d'organisation et de succès technique, mais également un exemple de l'industrialisation d'une région décentralisée et une possibilité d'occupation d'une population laborieuse.

R. S.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale 1971

Nous informons nos membres que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 8 mai, à Courtelary.

Mémento des autorités 1971

« Le Mémento » 1971 édité par l'ADIJ vient de sortir de presse. Il contient la liste des autorités fédérales, cantonales et de district (représentants jurassiens).

Publication d'un prix raisonnable, dans un format pratique. S'obtient au secrétariat de l'ADIJ, 2732 Reconvilier. (Prix 30 centimes.)

BIBLIOGRAPHIE

L'aménagement dans le canton : un nouvel atlas consacré à l'économie

L'an passé, l'Office d'aménagement du canton de Berne publiait le premier volume du plan d'aménagement, exposant la structure et le développement de la population des communes et des régions du canton. Un second volume vient de sortir de presse. Il présente sur vingt-trois cartes en couleur la structure et l'évolution de l'économie canton-